

Adaptation à mi-parcours

10  
PROGRAMME  
2013/2018

## GOUVERNANCE ET GESTION TERRITORIALE

L'atteinte des objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) comme du bon état des eaux nécessite la **mise en œuvre de politiques d'intervention ciblées à l'échelle des bassins versants** qui associe le plus largement possible l'ensemble des acteurs publics et économiques de l'eau.

La mise en place d'outils de gouvernance territoriale de l'eau comme le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) et d'outils de mise en œuvre comme le contrat territorial pour une gestion durable de l'eau en constitue un moyen efficace.

Le **rapprochement des acteurs de l'eau avec ceux de l'urbanisme** est aussi essentiel pour mieux intégrer les questions liées à l'eau dans les documents de planification de l'urbanisme : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Plan Local d'Urbanisme (PLU)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**  
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'agence de l'eau renforce dans son 10<sup>ème</sup> programme son accompagnement technique et financier des territoires et des structures organisées à l'échelle hydrographique afin de leur donner les moyens de développer localement les outils de gestion intégrée que sont les **schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les contrats territoriaux pour une gestion durable de l'eau (labellisé ou non contrat de milieu : rivière, baie,...)**.

---

L'atteinte des objectifs du SDAGE nécessite le **renforcement de l'action concertée des acteurs de l'eau**. L'Agence soutiendra les démarches dans le domaine des eaux superficielles en particulier les 16 SAGE que le SDAGE a listés nécessaires à élaborer d'ici fin 2017 ou 2021.

Dans le domaine des eaux souterraines, l'Agence appuie la mise en œuvre des démarches de gestion intégrée en priorité sur les nappes captives de l'Éocène, Jurassique et Crétacé du Périgord Agenais, les Sables infra-molassiques avec ou sans le Paléocène associé, Infra-toarcien Nord Aquitain.

Elle a créé un dispositif nouveau, le **contrat territorial**, pour la mise en œuvre du programme de mesures de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) afin de réduire les différentes sources de pollution et de dégradation physique des milieux aquatiques. Ce dispositif vise à **mobiliser collectivement les acteurs locaux sur des problématiques nécessitant une synergie d'actions pour l'atteinte des objectifs du SDAGE**.

**La prise en compte du domaine de l'eau dans les politiques de planification de l'urbanisme** constitue un enjeu fort. La politique engagée dans ce sens au 9<sup>ème</sup> programme est confirmée au 10<sup>ème</sup> et l'accompagnement renforcé pour les SCoT et les PLU intercommunaux. La collaboration entre animateurs de SAGE et animateurs de SCoT est encouragée.

Les objectifs principaux du 10<sup>ème</sup> programme sont :

- Elaborer les SAGE inscrits dans le SDAGE d'ici 2017 ou 2021 ;
- Rendre opérationnels les SAGE approuvés par des procédures contractuelles comme les contrats territoriaux ;
- Conforter le partenariat entre l'agence de l'eau et les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) ;
- Renforcer le soutien aux animations territoriales de l'eau ;
- Accompagner les SCoT et les PLU intercommunaux en particulier en zones rurales.

## ■ LES ACTIONS AIDÉES ■

Nature de l'opération	Taux d'aide maximum	Observations (*)
<b>Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)</b>		
Animation territoriale	70 % en subvention	
Sensibilisation et communication	50 % en subvention	Valeur de référence annuelle de dépenses : 30 000 €
Etude	50 % à 70 % en subvention	70 % pour les études juridiques et économiques d'un SAGE
<b>Contrat territorial pour une gestion durable de l'eau (labellisé ou non contrat de milieu)</b>		
Animation territoriale	70% en subvention	
Sensibilisation et communication	50% en subvention	Valeur de référence annuelle de dépenses : 30 000 €
Etude	50 % en subvention	
Opération prioritaire inscrite dans un contrat territorial	Bonification éventuelle (10% ou 20%) en subvention	A définir en fonction du caractère stratégique de l'opération
<b>Etablissement public territorial de bassin (EPTB)</b>		
Coordination et mise en réseau inter-animations	70% en subvention	Valeur de référence annuelle : 40 000 €
<b>Schéma de cohérence territorial (SCoT) et PLU intercommunal</b>		
Etude de diagnostic sur l'eau et les milieux aquatiques	50% en subvention	
Communication	50% en subvention	

(\*) pour plus de détails sur les modalités, contactez votre délégation

## LE 10<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU A POUR AMBITION DE :

- contribuer aux priorités nationales de la politique de l'eau,
- répondre aux enjeux spécifiques du bassin Adour-Garonne.

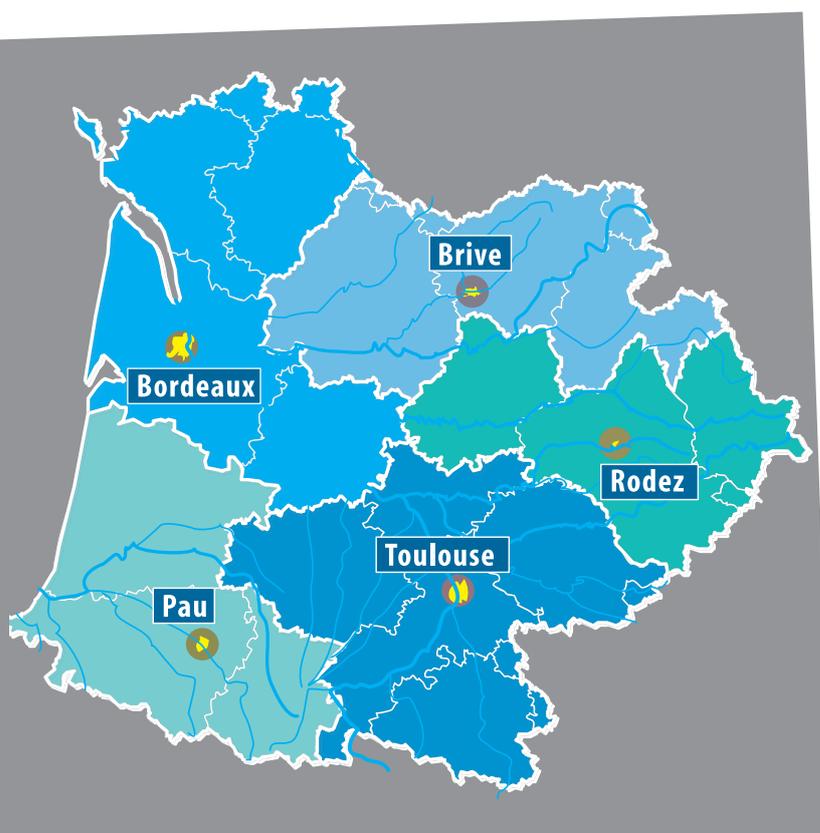
Il prévoit les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du SDAGE Adour-Garonne et le bon état des eaux. L'accent est mis sur la satisfaction de l'usage prioritaire qu'est l'eau potable et sur l'amélioration des milieux aquatiques.

## IL S'EST FIXÉ TROIS GRANDES PRIORITÉS :

- la reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, notamment en réduisant les pollutions diffuses,
- la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques,
- le maintien de débits suffisants dans les rivières dans la perspective du changement climatique.

Assurer la solidarité entre les territoires, prendre en compte les milieux littoral, marin et de montagne constituent d'autres enjeux forts du bassin Adour-Garonne.

Pour atteindre ces objectifs, le conseil d'administration de l'Agence a voté des moyens renforcés avec plus de 1,9 milliard d'euros pour la période 2013-2018.



**BORDEAUX 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86**  
4, rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98

**BRIVE 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87**  
94, rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01

**PAU 40 • 64 • 65**  
7, passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99

**RODEZ 12 • 30 • 46 • 48**  
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09

**TOULOUSE 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82**  
46, avenue du Général de Crouette  
31100 Toulouse  
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99



Agence de l'eau  
Adour-Garonne  
90, rue du Férétra  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38  
Fax : 05 61 36 37 28  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**  
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE